

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2023-05-092
Séance du 04 mai 2023

Objet : ouverture de l'enquête publique pour le transfert d'office dans le domaine public communal de l'Impasse des Lavandines

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
20	9	4

VOTE A l'unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 04 mai à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 27 avril 2023.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Justine **ROUQUAIROL**, Christian **SUAU**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Claude **ROUX**, Jean-Louis **MORELLI**, Bernard **NASS**, Thierry **VINCENT**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Jean Christian **REY** procuration à P. **BERTHOMIEU**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à M. **FOND-THURIAL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ** procuration à C. **ROUX**, Carine **BOISSEL** procuration à C. **MUCCIO**, Sylvain **HILLE** procuration à M. **CEGIELSKI**, Marilyne **FOURNIER** procuration C. **BAUME**, Alain **POMMIER** procuration à J-L. **MORELLI**, Olivier **WIRY** procuration à T. **VINCENT**, Léopoldina **MARQUES-ROUX** procuration à B. **NASS**

Conseillers municipaux absents : Mourad **ABADLI**, Fatiha **EL KHOTRI**, Pascale **BORDES**, Audrey **BLANCHER**

Secrétaire de séance : Raymond **MASSE**

2023 15M 0 0

Objet : ouverture de l'enquête publique pour le transfert d'office dans le domaine public communal de l'Impasse des Lavandines

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment en ses articles L. 318-3, R. 318-10 et R. 318-11,

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L. 141-4 et suivants,

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment en ses articles R.134-5 et suivants,

Considérant que l'Impasse des Lavandines est une voie privée ouverte à la circulation publique et située dans un ensemble d'habitations,

Considérant qu'au vu de l'ancienneté du lotissement et l'impossibilité d'obtenir les actes de propriété auprès du service des hypothèques, la mise en œuvre d'une cession amiable apparaît compromise,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité du 26 avril 2023,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de conserver la dénomination actuelle de la voie, « Impasse des Lavandines »,
- d'approuver le principe de classement d'office dans le domaine public communal de la voie dénommée « Impasse des Lavandines », cadastrée BY 275, d'une superficie de 786 m² et d'une longueur de 90 m,
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique dont les modalités seront précisées par voie de publication,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à l'urbanisme à signer les actes à intervenir, et tous documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 04 mai 2023.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

Le **09 MAI 2023**

et publié le **09 MAI 2023**

